

Union particulière pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) Groupe de travail sur la révision de la CIB

**Trente-septième session
Genève, 15 – 19 mai 2017**

RAPPORT

adopté par le groupe de travail

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci-après dénommé “groupe de travail”) a tenu sa trente-septième session à Genève du 15 au 19 mai 2017. Les membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Japon, Mexique, Norvège, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Suisse, Ukraine, Office européen des brevets (OEB), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) (26). L'Arabie saoudite et l'Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) étaient représentés en qualité d'observateurs. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. K. Fushimi, directeur, Division des classifications internationales et des normes.

BUREAU

3. Le groupe de travail a élu à l'unanimité M. F. Brady (Irlande) président et M. E. Lee (République de Corée) vice-président pour 2017.

4. Mme N. Xu (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le groupe de travail a adopté à l'unanimité l'ordre du jour révisé qui figure à l'annexe II du présent rapport.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

6. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

RAPPORT SUR LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ D'EXPERTS DE L'UNION DE L'IPC

7. Le groupe de travail a pris note d'un rapport verbal du Secrétariat sur la quarante-neuvième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC (ci-après dénommé "comité") (voir le document IPC/CE/49/2).

8. Le groupe de travail a noté que le comité a adopté la feuille de route actualisée pour la révision de la CIB par l'approbation de l'application continue de la feuille de route pour la révision de la CIB avec les mises à jour comprenant des éléments supplémentaires, tels que les nouvelles technologies émergentes, comme feuille de route servant à orienter les travaux de révision de la CIB menés par le groupe de travail. Il a également pris acte que le comité est convenu que cette feuille de route actualisée serait applicable jusqu'à ce qu'il en décide autrement.

9. Il a également été noté que le comité a décidé de créer une équipe d'experts chargée de questions spécifiques en rapport avec les exigences opérationnelles de la solution de gestion des listes de travail de la CIB (ci-après dénommée "IPCWLMS"), en vue d'effectuer le transfert de la gestion des listes de travail concernant le reclassement de l'OEB à l'OMPI. Ce dernier était prévu en 2018 pour la version 2019.01 de la CIB et l'équipe d'experts se réunirait la semaine suivant cette session.

10. Le groupe de travail a aussi pris note de l'adoption par le comité des modifications du guide d'utilisation de la CIB et des principes directeurs pour la révision de la CIB, notamment l'utilisation de nouveaux indicateurs.

RAPPORT SUR LA SEIZIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL WG1 DE L'IP5 SUR LA CLASSIFICATION

11. Le groupe de travail a pris note d'un rapport présenté oralement par l'OEB au nom des offices de l'IP5.

12. Il a été noté que, durant la seizième session du Groupe de travail WG1 de l'IP5, les offices de l'IP5 étaient convenus de faire passer à la phase CIB 14 projets de l'IP5 (projets F).

13. Le groupe de travail a en outre pris note du fait que l'OEB, au nom des offices de l'IP5, avait publié sur le forum électronique consacré à la CIB (ci-après dénommé "forum électronique"), sous le projet [CE 456](#) (voir l'annexe 19 du dossier de projet), une liste de tous les projets et propositions en cours des offices de l'IP5, afin d'éviter tout chevauchement entre les demandes de révision de la CIB et les activités de révision en cours des offices de l'IP5.

PROPOSITION CONCERNANT LE TRAITEMENT DES RENVOIS FIGURANT DANS LES NOTES ET LES RUBRIQUES D'ORIENTATION DE LA CIB

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 1 du dossier de projet [WG 371](#) contenant une proposition de solution au problème de la présence de renvois (ou "()") dans certaines notes et rubriques d'orientation de la CIB.

15. Le groupe de travail a approuvé la solution proposée qui consistait à créer trois nouveaux projets de maintenance avec le Bureau international comme rapporteur, couvrant trois domaines techniques et traitant de 18 cas qui avaient été recensés dans les notes et les rubriques d'orientation de la CIB (voir le paragraphe 30 ci-dessous). Il a par ailleurs été noté que quatre cas supplémentaires de chevauchement avec les projets de révision et de maintenance en cours seraient traités dans le cadre des projets concernés, étant entendu que le Bureau international soumettrait à l'examen des rapporteurs de ces projets les modifications qu'il était proposé d'y apporter.

PROGRAMME DE RÉVISION DE LA CIB

16. Le groupe de travail a examiné 35 projets de révision, à savoir : [C 476](#), [C 479](#), [C 486](#), [C 487](#), [C 488](#), [C 489](#), [C 490](#), [C 491](#), [F 008](#), [F 024](#), [F 035](#), [F 039](#), [F 044](#), [F 045](#), [F 046](#), [F 047](#), [F 050](#), [F 051](#), [F 052](#), [F 054](#), [F 055](#), [F 056](#), [F 058](#), [F 059](#), [F 061](#), [F 062](#), [F 063](#), [F 064](#), [F 065](#), [F 066](#), [F 067](#), [F 069](#), [F 078](#), [F 080](#) et [F 087](#).

17. Le groupe de travail a achevé 22 projets de révision portant sur la révision du schéma, à savoir : [C 476](#), [C 479](#), [C 486](#), [F 008](#), [F 024](#), [F 039](#), [F 044](#), [F 046](#), [F 047](#), [F 051](#), [F 052](#), [F 054](#), [F 055](#), [F 056](#), [F 058](#), [F 061](#), [F 062](#), [F 063](#), [F 064](#), [F 066](#), [F 069](#) et [F 080](#) qui entreraient en vigueur dans la version 2018.01 de la CIB.

18. L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées "Décision du groupe de travail".

19. Il a été rappelé aux rapporteurs des projets de révision de systématiquement passer en revue les renvois figurant dans les secteurs révisés des projets de révision et de présenter des propositions en vue de la suppression des éventuels renvois non limitatifs du schéma, conjointement à la proposition de révision, ainsi que des définitions si besoin (voir l'annexe VII du document IPC/CE/47/2).

20. Le Secrétariat a informé le groupe de travail que le tableau normalisé pour les propositions de suppression des renvois non limitatifs, disponible en tant qu'annexe 36 dans le cadre du projet [D 000](#), ainsi qu'en tant qu'annexe 21 dans le cadre du projet [WG 191](#), devrait être utilisé pour présenter les futures propositions de suppression des renvois non limitatifs.

21. Le Secrétariat a indiqué qu'un tableau actualisé récapitulant l'état d'avancement de la suppression des renvois non limitatifs du schéma serait inséré dans le dossier de projet [WG 191](#).

22. Le Secrétariat a en outre indiqué que les offices volontaires étaient invités à procéder régulièrement à la suppression des renvois non limitatifs dans le cadre des projets de maintenance (M 200 à M 500). Le groupe de travail a noté avec reconnaissance que la Suède s'est proposée comme rapporteur pour la tâche de suppression des renvois non limitatifs dans les sous-classes F23H, F23J, F23K, F23M, F23N, F24B, F24C et F24D. Les projets M 212 à M 219 ont ainsi été créés en conséquence (voir l'annexe VII du document IPC/CE/47/2 pour plus de précisions concernant les procédures).

PROGRAMME DE DÉFINITIONS DE LA CIB

23. Le groupe de travail a examiné deux projets de définitions, à savoir : [D 271](#) et [D 310](#).

24. Il a été noté que le groupe de travail avait achevé le projet de définition [D 271](#), qui serait publié avec la version 2018.01 de la CIB.

25. L'état d'avancement du projet [D 310](#) et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans le projet [D 310](#) sur le forum électronique. La décision et les observations figurent également sur le forum électronique dans l'annexe du projet intitulée "Décision du groupe de travail".

26. Le groupe de travail a noté que les principes directeurs concernant la rédaction des définitions devraient être actualisés, notamment s'agissant de la façon de rédiger des définitions au niveau des sous-classes, des groupes principaux et des sous-groupes en ce qui concerne les renvois de limitation figurant dans la rubrique "Renvois" et à leur lien avec le schéma. Le Bureau international a été invité à présenter une proposition visant à modifier ces principes directeurs, qui serait soumise à l'examen du comité.

MAINTENANCE DE LA CIB

27. Le groupe de travail a examiné 10 projets de maintenance, à savoir : [M 611](#), [M 614](#), [M 616](#), [M 769](#), [M 771](#), [M 773](#), [M 774](#), [M 775](#), [M 776](#) et [M 777](#).

28. Le groupe de travail a achevé cinq projets de maintenance, à savoir : [M 614](#), [M 616](#), [M 771](#), [M 773](#) et [M 777](#) qui entreraient en vigueur dans la version 2018.01 de la CIB.

29. L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées "Décision du groupe de travail".

30. Le groupe de travail est convenu de créer les huit nouveaux projets de maintenance ci-après :

Mécanique : [M 780](#) (Bureau international) – découlant du projet [WG 371](#);
[M 782](#) (A63B 67/16, Royaume-Uni) – découlant du projet [M 611](#);
[M 784](#) (F16L, Chine) – découlant du projet [F 052](#);
[M 785](#) (B60N, Chine) – découlant du projet [F 054](#); et
[M 786](#) (B32B, EPO) – découlant du projet [C 487](#).

- Chimie : [M 778](#) (Bureau international) – découlant du projet [WG 371](#);
[M 781](#) (C12Q, Canada) – découlant du projet [F 047](#); et
[M 783](#) (B05B, Japon) – découlant du projet [F 024](#).
- Électricité : [M 779](#) (Bureau international) – découlant du projet [WG 371](#).

MISES À JOUR SUR L'APPUI INFORMATIQUE EN RAPPORT AVEC LA CIB

31. Le groupe de travail a pris note d'un [exposé](#) présenté par le Secrétariat sur l'état d'avancement actualisé des différents systèmes et projets informatiques à l'appui de la CIB.
32. Le groupe de travail a été informé, dans le cadre du projet IPCWLMS, de l'état des résultats de la base de données centrale de classification et de certaines évolutions connexes du système IPCRECLASS portant sur le traitement du reclassement par le précédent système de la CIB et visant à simplifier la définition du futur algorithme de répartition des listes de travail.
33. Le groupe de travail a également été informé de l'état d'avancement de la mise à niveau de la plateforme de publication de la CIB (IPCPUB 7), qui sera utilisée pour la publication anticipée de la version 2018.01 de la CIB avec une démonstration en direct de ses toutes nouvelles fonctionnalités.
34. Le Bureau international a annoncé la mise à disposition du progiciel correspondant IPCPUB 7 pour les offices qui publient des traductions dans leurs langues nationales respectives, élaborées par leurs soins grâce au système de gestion de la révision de la CIB (IPCRMS).
35. Le groupe de travail a pris note que plusieurs offices ont fait part de leur volonté d'améliorer la performance générale de l'IPCPUB 7, par exemple en augmentant la densité des informations affichées pour les utilisateurs experts.

PROCHAINE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

36. Après avoir évalué la charge de travail attendue pour sa prochaine session, le groupe de travail est convenu de consacrer les deux premiers jours au domaine de l'électricité, le jour suivant au domaine de la chimie et les deux derniers jours au domaine de la mécanique.
37. Le groupe de travail a pris note des dates provisoires ci-après pour sa trente-huitième session :

13 – 17 novembre 2017

38. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par le groupe de travail par voie électronique le 12 juin 2017.

[Les annexes suivent]